

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 7 AVRIL 2022 à 18h

**Présents :** Mmes MM. ARNOULD Adeline, BARROCAS Sylvianne, DALLONS Antoine, DONZE Nathalie, GOSZKA Gilles, GOUSSET Claudine, LEMAZO Karine, RIBIERE Jean-François, ROPP Jean Marie, STRAUSS Patrick, UTTEWILLER Gilles, VAN DER HEYDEN Céline.

**Absents :** SCHWARTZWALDER Mahsa (pouvoir donné à MME ARNOULD)

**Secrétaire de séance :** ARNOULD Adeline

## 1. Taxe communale M et Mme DELAVELLE pour leur maison à MALVAL, 1, Rue des Granges.

Monsieur le Maire expose la situation de M et Mme DELAVELLE, au sujet de la reconstruction de leur maison, suite au sinistre survenu le 09 mars 2020 à SAULNOT (70400), 1, Rue des Granges-Lieu-dit de Malval. Un incendie d'une telle violence, qu'en à peine plus d'une heure, il ne restait de la maison que des morceaux de murs.

Les Service de la Direction Départementale des Territoires leur demandent aujourd'hui le règlement du montant dû au titre de la taxe d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive, pour un montant total de 7 830 euros suite à leur permis de construire. Il leur avait été pourtant stipulé que cette taxe ne serait pas calculée car il s'agissait d'une reconstruction après une destruction totale de leur maison par un violent incendie. Suite à un courrier de Monsieur le Maire, Monsieur KRATTINGER, Président du Conseil départemental, propose d'accorder une remise de dette de la taxe d'aménagement pour la part départementale soit 2 847 euros sur justificatif de paiement.

Je tiens également à vous préciser que cette taxe n'est pas du tout prise en charge dans le cadre de l'indemnité de sinistre et que M et Mme DELAVELLE ont déjà régularisé ces taxes lors de leur autorisation d'urbanisme précédente en 1986-87.

Monsieur le Maire propose donc aujourd'hui de leur accorder une remise gracieuse de la taxe pour sa part communale soit 3 559 euros.

Il est demandé au conseil municipal d'approuvé la remise gracieuse de taxe pour sa part communale.

Au vu de l'exposé du maire, le conseil municipal approuve cette remise gracieuse.

➤ 14 VOIX POUR / 1 CONTRE UTTEWILLER Gilles

## 2. Octroi de chèques-cadeaux en faveur du personnel communal durant la totalité du mandat de M. le Maire.

Il est demandé au Conseil Municipal, d'accorder l'attribution de chèques cadeaux de valeur faciale de 35 € chacun au profit des agents de la commune, les montants concernés seront donc inscrits au budget.

➤ 14 VOIX POUR / 1 ABSTENTION LEMAZO Karine

## 3. Subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder les subventions ci-après aux associations qui ont fourni un dossier de demande de subvention en 2022.

- A.L.P.A.....	80 €
- Amicale des sapeurs-pompiers .....	200 €
- Amis des écoles de la Roselière .....	200 €
- Amis des salines.....	80 €
- Anciens combattants.....	120 €
- Coopérative scolaire .....	80 €

- HANDY UP.....	50 €
- Judo club Saulnot.....	200 €
- Le souvenir français.....	60 €
- Tarot Club.....	80 €
- La prévention routière.....	50 €
- Les restos du cœur.....	50 €
- Banque alimentaire.....	50 €
- Ligue contre le cancer.....	50 €
- Comité des fêtes de Saulnot.....	200 €
- Danse joie et santé.....	80 €
- A.F.M. Telethon.....	100 €
- A.F.S.E.P.....	50 €
- TOTAL.....	1780.00 €

➤ Unanimité

**4. COMPTES DE GESTION 2021 (budgets : principal, eau, assainissement, chaleur, SPANC)**  
Approuvés à l'unanimité

➤ Unanimité

**5. COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 (budgets : principal, eau, assainissement collectif, chaleur, SPANC,**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2021 – unanimité (€)</b>						
Résultats reportés		7655.43		138 620.09		146 275.52
Op. de l'exercice	543 505.14	496 276.99	608 557.76	724 013.95	1 152 062.90	1 220 290.94
<b>TOTAUX</b>	<b>543 505.14</b>	<b>503 932.42</b>	<b>608 557.76</b>	<b>862 634.04</b>	<b>1 152 062.90</b>	<b>1 366 566.46</b>
Résultats de clôture		-39 572.72		254 076.28		214 503.56
Restes à réaliser	21 245.00	9969.40			11 275.60	
<b>Résultats définitifs</b>		<b>-50 848.32</b>		<b>254 076.28</b>		<b>203 227.96</b>
<b>BUDGET EAU 2021 unanimité (€)</b>						
Résultats reportés		131 402.86		10 645.72		142 048.58
Op. de l'exercice	49 798.76	49 185	105 306.41	106 712.60	155 105.17	155 897.6
<b>TOTAUX</b>	<b>49 798.76</b>	<b>180 587.86</b>	<b>105 306.41</b>	<b>117 358.32</b>	<b>155 105.17</b>	<b>297 946.18</b>
Résultats de clôture		130 789.1		12 051.91		142 841.01
Restes à réaliser						
<b>Résultats définitifs</b>		<b>130 789.1</b>		<b>12 051.91</b>		<b>142 841.01</b>

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>BUDGET SPANC 2021 unanimité (€)</b>						
Résultats reportés				4850.13		4850.13
Op. de l'exercice			1449.70	828.00	1449.70	1449.70
<b>TOTAUX</b>			1449.70	5678.13	1449.70	
Résultats de clôture						6 299.83
Restes à réaliser						
<b>Résultats définitifs</b>		<b>+621.17</b>		<b>+5678.13</b>		6 299.83
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021 unanimité (€)</b>						
Résultats reportés		186.65		3471.34		3 657.99
Op. de l'exercice	95 594.51	38 080.93	67 857.17	125 630.99	163 451.68	163 711.92
<b>TOTAUX</b>	95 594.51	38 267.58	67 857.17	129 102.33	163 451.68	167 369.91
Résultats de clôture		-57 326.93		61 245.16		3 918.23
Restes à réaliser						
<b>Résultats définitifs</b>		-57 326.93		61 245.16		3 918.23
<b>BUDGET CHALEUR 2021 unanimité (€)</b>						
Résultats reportés		86 238.67		35 190.02		121 428.69
Op. de l'exercice	31 106.68	11 441	43 956.19	40 168.50	75 062.87	51 609.5
<b>TOTAUX</b>	31 106.68	97 679.67	43 956.19	75 358.52	75 062.87	173 038.19
Résultats de clôture		66 572.99		31 402.33		97 975.32
Restes à réaliser						
<b>Résultats définitifs</b>		66 572.99		31 402.33		97 975.32

reprise de la Présidence par M. RIBIERE

> 14 voix POUR

#### 6. Affectation résultat de fonctionnement 2021 budget principal

le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de 254 076,28 €

un solde d'exécution d'investissement de -39 572,72 €

un solde des restes à réaliser d'investissement de - 11 275.60€,  
soit un besoin de financement de - 50 848.32 €

Décide :

l'affectation en réserves R1068 en investissement de 50 848.32 €

le report en fonctionnement R002 de 203 227.96 €

### **7 Divers**

Pris attache avec HABITAT 70 pour faire une étude pour une maison seniors ou maison à loyer modéré.

**Fin de séance à 20h55**

Saulnot, le 14 Avril 2022.

J.F. RIBIERE, maire.



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J.F. Ribière', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE SAULNOT' around the top edge, 'R.F.' in the center, and '70400' at the bottom. There are two small stars on either side of the 'R.F.' text.